

Réf dossier : 2127  
N° ordre de passage : 25  
N° annuel : C2017\_0629

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2017**

**Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Pierre-de-Manneville - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelles procédures d'évolution de leur document d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Métropole peut cependant mener à termes les procédures engagées par les communes, et engager des procédures d'évolution légères des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2008.

Par courrier en date du 11 juillet 2017 dans lequel la commune de Saint-Pierre-de-Manneville a sollicité la Métropole Rouen Normandie pour mener une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.

L'objectif de cette procédure est de :

- modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 3 - Zone Sud territoire, Chemin de la Viette et de supprimer l'emplacement réservé n° 2.

Les modalités de la mise à disposition du public ont été définies par délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 mars 2016.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) et au maire de la commune concernée en amont de la mise à disposition par courrier en date du 20 septembre 2017. Le bilan des avis des PPA et de la commune est annexé à la présente délibération.

L'avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint-Pierre-de-Manneville a été inséré dans le journal Paris Normandie du 5 octobre 2017, mis en ligne sur le site internet de la Métropole et affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Saint-Pierre-de-Manneville.

La mise à disposition s'est déroulée du 16 octobre au 17 novembre 2017 inclus à la mairie de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville et à la Métropole Rouen Normandie. Des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations, conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

En parallèle, une information sur la procédure a été insérée sur les sites internet de la commune et

de la Métropole Rouen Normandie, et le dossier de modification simplifiée a également été mis en ligne.

À la fin de cette mise à disposition, aucune observation n'a été adressée à la Métropole. Un bilan de la mise à disposition est tiré et annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville tenant compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public et tel qu'annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5217-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40, L 153-45 à L 153-48,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil en date du 12 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2008,

Vu le courrier en date du 11 juillet 2017 dans lequel la commune de Saint-Pierre-de-Manneville a sollicité la Métropole Rouen Normandie pour mener une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville, annexé tel qu'il résulte des ajustements apportés suite aux avis émis par les personnes publiques associées et les communes et aux observations du public,

Vu le bilan de la mise à disposition du public annexé à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que le projet de modification simplifiée n° 1 concerne la modification du rapport de présentation, les OAP et le plan de zonage,

- que le projet consiste à modifier l’Orientation d’Aménagement et de Programmation n° 3 - Zone Sud territoire, Chemin de la Viette et de supprimer l’emplacement réservé n° 2,
- que le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées et au Maire des communes concernées en date du 20 septembre 2017 et que deux PPA ont émis des remarques,
- que les modalités de mise à disposition ont été précisées par le Conseil Métropolitain en date du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville avec l'exposé de ses motifs a été mis à disposition du public du 16 octobre au 17 novembre 2017 inclus dans des conditions lui permettant de formuler ses observations et qu'aucune observation n'a été transmise à la Métropole,
- qu’à l’issue de cette mise à disposition, un bilan a été établi et qu’au regard de ce dernier, le projet de modification nécessite un ajustement, décrit dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

**Décide :**

- d'approuver le bilan de la concertation,
- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville, tel qu’annexé à la présente délibération,

**Précise que :**

La présente délibération sera :

- transmise à Madame la Préfète de Seine-Maritime,
- fera l’objet d’un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la mairie de Saint-Pierre-de-Manneville, ainsi que d’une mention insérée dans un journal d’annonces légales diffusé dans le Département de Seine-Maritime, et sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l’Urbanisme,
- sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la mairie de Saint-Pierre-de-Manneville,
- sera transmise avec le dossier approuvé aux Personnes Publiques Associées.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 11 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Frédéric ALTHABE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2017

### LISTE D'EMARGEMENT

#### **Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 20h16, Mme ARGELES (Rouen) jusqu'à 21h24, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) à partir de 18h15, Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20h10, M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18h09 et jusqu'à 21h24, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19h48, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BURES (Rouen) à partir de 18h40 et jusqu'à 20h08, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h10, M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 21h15, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) jusqu'à 20h30, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h08, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 20h03, Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville) jusqu'à 21h25, M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 19h40, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h36, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 18h31, M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houllme), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 19h15, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h27 et jusqu'à 21h30, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 19h10, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h16, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19h15, M. LECOUTEUX (Belbeuf) jusqu'à 20h13, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h11 et jusqu'à 19h48, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h06 et jusqu'à 21h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h15, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 20h30, Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 21h20, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON

(Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen) jusqu'à 21h30, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) jusqu'à 21h16, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) à partir de 18h20, Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h17, M. SPRIMONT (Rouen) à partir de 18h07 et jusqu'à 21h04, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie)

**Etaient représentés :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) par Mme SANTO à partir de 20h16, M. BARON (Freneuse) par M. BREUGNOT, Mme BEAUFILS (Le Trait) par Mme CANU, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme BAUD, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. SANCHEZ E. à partir de 19h48 et jusqu'à 21h16, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme DEL SOLE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LE COUSIN à partir de 21h15, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par M. GLARAN à partir de 20h30, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme AUPIERRE, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN à partir de 19h40, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLER, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN jusqu'à 18h31, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 19h10, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LAUREAU à partir de 19h48 et jusqu'à 20h16, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. BONNATERRE, M. MASSION (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON à partir de 21h15, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par Mme FLAVIGNY à partir de 20h30, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) par M. PESQUET, M. PETIT (Quevillon) par M. MASSON, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par Mme GUILLOTIN, M. ROGER (Bardouville) par M. LE GALLO, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 20h16, Mme ROUX (Rouen) par M. MEYER jusqu'à 20h30, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) par Mme PIGNAT jusqu'à 18h20, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BASSELET, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par Mme TIERCELIN, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

**Etaient absents :**

Mme BOURGET (Houpeville), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DELALANDRE (Duclair), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), Mme EL KHILI (Rouen), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOUTAIN (Elbeuf).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

**COLLECTIVITÉ**

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**SERVICE DES ASSEMBLEES**

**DATE D'ENVOI :**

**28 DECEMBRE 2017**

<b>Nature de l'acte</b> (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	<b>Référence de l'acte</b> (objet - demandeur + adresse du terrain)	<b>Date de délivrance de l'acte</b>	<b>Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité</b>
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune d'Hautot-sur-Seine - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_0626 du 18 décembre 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de La Londe - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_0627 du 18 décembre 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de Saint-Pierre-de-Manneville - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2017_0629 du 18 décembre 2017		

**CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :**



**métropole**  
ROUEN NORMANDIE

**CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :**

**BUREAU DE COLLECTIVITÉ**

**29 DEC. 2017**

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**